



École internationale de Montréal (secondaire)

école du monde 

11, chemin de la Côte-Saint-Antoine
Montréal (Québec) H3Y 2H7
Téléphone : (514) 596-7240
Télécopieur : (514) 596-7242



École internationale de Montréal (primaire)



5010, avenue Coolbrook
Montréal (Québec) H3X 2K9
Téléphone : 514 596-5721
Télécopieur : 514 596-7501

Redéveloppement du site de l'Hôpital de Montréal pour enfants

Mémoire du Conseil d'établissement de l'École Internationale de Montréal

Soumis à l'Office de consultation publique de Montréal

Le 15 mars 2017

1. L'École internationale de Montréal : qui sommes-nous?

L'École internationale de Montréal, une école de la Commission scolaire de Montréal entièrement dédiée à un volet d'éducation internationale, est la seule au Québec à offrir ce programme tant au primaire qu'au secondaire. Compte-tenu de sa vocation spécialisée, c'est une école « libre-choix », ouverte à l'ensemble des enfants de la CSDM, mais dont les élèves n'ont pas droit au transport scolaire.

La population de l'école se répartit dans deux bâtiments :

- l'école primaire, localisée depuis 1998 au 5010 avenue Coolbrook, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, qui accueille 310 élèves;
- l'école secondaire, localisée depuis 1990 au 11, chemin de la Côte-Saint-Antoine, à Westmount, qui accueille 562 élèves.

Bien que notre école ne soit pas une école de quartier, nous participons aux rencontres du comité de quartier qui regroupe la commissaire scolaire, des représentants de la CSDM, de même que les présidences de conseil d'établissement et les directions de l'ensemble des écoles de quartier de Notre-Dame-de-Grâce et de Westmount. Dans le cadre de ces rencontres, nous avons depuis plusieurs années été largement sensibilisés aux problèmes de surpopulation vécus par les écoles de Notre-Dame-de-Grâce et de Westmount, résultant notamment de l'absence d'école primaire pour desservir la partie ouest de l'arrondissement Ville-Marie. Lorsque possible, nous avons appuyé nos voisins dans leurs démarches pour y remédier. Par ailleurs, puisque nos écoles accueillent une proportion importante d'enfants provenant de ces quartiers (80% dans le cas du secteur primaire, et 55% dans le cas du secondaire), notre école a un apport significatif à l'absorption de la population scolaire francophone locale.

Tel que prévu par la Loi sur l'instruction publique (LIP), notre conseil d'établissement est composé de parents et de représentants du personnel des niveaux primaire et secondaire de notre école, de même que de deux élèves du secondaire. Il s'agit donc d'une vingtaine de personnes qui mettent leur temps, leurs compétences et leurs intérêts variés à profit pour le bien de notre école, et qui croient fermement à l'importance de l'école publique : une école pour tous, un facteur essentiel d'une société ouverte, démocratique et moderne.

2. Le contexte de notre intervention

L'automne dernier, dans le cadre plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2017-2020 de la CSDM, notre Conseil d'établissement a été consulté par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) sur notre intérêt à analyser une hypothèse de déplacement de notre école secondaire vers un autre quartier, soit dans une école située au 1935 boul. Desmarchais, dans le quartier Ville-Émard. Selon cette hypothèse, notre école aurait cohabité avec l'École secondaire Honoré-Mercier, déjà établie à cette adresse. Selon les explications obtenues, cette proposition pour le moins surprenante aurait été envisagée afin de libérer le 11 Côte Saint-Antoine où loge notre école secondaire pour y accueillir les élèves de Westmount, dont l'école de quartier, l'école Saint-Léon-de-Westmount est largement débordée en raison de la présence de près de 330 élèves en provenance de l'arrondissement Ville-Marie.

Après consultation des divers groupes interpellés (équipe-école, parents, école), notre conseil d'établissement s'est prononcé unanimement contre l'idée même d'analyser cette hypothèse, notamment en considérant que l'emplacement envisagé affecterait significativement l'accessibilité de notre école, qui dessert l'ensemble du territoire de la CSDM. Nous comprenons que la CSDM a abandonné cette hypothèse qui ressemblait plus à un déplacement de problème qu'à une solution.

Nous sommes par ailleurs demeurés perplexes quant à la capacité du 11 Côte Saint-Antoine, dont les locaux sont aménagés aux fins d'une école secondaire, et qui ne dispose d'aucune cour de récréation, à répondre adéquatement aux besoins des élèves d'une école primaire..

Nous convenons que la pertinence de cette page de l'histoire de l'École internationale de Montréal en lien avec le projet présentement à l'étude par l'Office de consultation de Montréal puisse soulever des interrogations. Il s'agit toutefois selon nous d'un exemple qui illustre la nécessité d'une solution réelle pour desservir la population d'âge scolaire de l'ouest de l'arrondissement Ville-Marie : une solution pérenne qui prenne en compte les besoins croissants, et qui ne se fasse pas au détriment de la population scolaire des établissements scolaires voisins.

Nous comprenons que la responsabilité de la planification et de l'ouverture d'une nouvelle école appartient d'avantage à la CSDM et au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, qu'à la Ville de Montréal.

Il nous semble par ailleurs que la Ville de Montréal, en tant que responsable de la planification de son territoire, a la responsabilité et l'intérêt d'assurer la création et le maintien de milieux de vie sains et pérennes : en ce sens, la nécessité d'assurer que les populations présentes et futures de l'ouest de l'arrondissement Ville-Marie puissent bénéficier, tout comme les autres citoyens montréalais, d'une école primaire, nous apparaît relever clairement des responsabilités municipales.

Nous sommes également convaincus que le Maire de l'arrondissement Ville-Marie, qui est également le Maire de Montréal, peut avoir un leadership de poids auprès de la CSDM et du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

3. Quelques observations

Nous avons analysé les documents faisant partie du dossier de consultation, sur lesquels s'appuient les observations qui suivent :

- **l'objet de la consultation**

Bien que la consultation porte sur un projet immobilier spécifique, nous comprenons ce projet est incompatible à plusieurs égards avec le contenu du Plan d'urbanisme, notamment en ce qui a trait à son affectation, et ne peut donc être réalisé sans que ce document de planification soit modifié. Dans ce contexte, il nous apparaît qu'il est utile de réfléchir d'abord à la pertinence de modifier la vocation d'un site, avant d'examiner les caractéristiques d'un projet, c'est principalement à cet aspect de la question que s'adressent nos observations et nos recommandations.

- **le changement d'affectation : de « grand équipement institutionnel » à « secteur mixte »**

Alors que l'institution qui occupait l'emplacement du projet depuis près d'un siècle a quitté les lieux, et qu'apparemment aucun autre « grand équipement institutionnel » n'a manifesté d'intérêt à s'y implanter, il est certainement raisonnable d'envisager un changement de vocation. Cela dit, il nous apparaît également légitime d'envisager en priorité pour le site des usages qui continue à desservir la collectivité, et pourquoi pas les enfants, auxquels le site a historiquement été dédié.

À cet effet, nous avons pris connaissance avec intérêt de l'étude des besoins du quartier Peter McGill réalisée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) pour le compte de l'arrondissement Ville-Marie.

- **le besoin d'une école primaire dans le quartier**

Considérant l'intensité du développement résidentiel dont fait l'objet la partie ouest de l'arrondissement Ville-Marie depuis quelques années, la Ville a le devoir de s'assurer de l'adéquation entre l'accroissement de la population résidente et les services qu'elle requiert. Avec une projection de quelque 1200 logements, le projet à l'étude ajoute encore à la pression, et plusieurs des documents faisant partie du dossier de consultation vont dans le sens d'une école publique dans le quartier.

Étude de besoins dans le quartier Peter McGill

Bien que l'étude réalisée par la firme RCGT porte essentiellement sur « l'offre en services communautaires, culturelles, sportives et récréatives¹ », l'étude souligne au passage l'absence d'école primaire ou secondaire publique dans le secteur à l'étude², de même que la difficulté de retenir les familles sur le territoire³, compte tenu d'une telle carence.

Programme particulier d'urbanisme – Quartier des Grands Jardins

Le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des Grands Jardins souligne que le maintien d'une population résidente stable dans le quartier représente donc un enjeu important⁴, et recommande d'adapter les milieux de vie à leurs clientèles, entre autres en offrant aux familles et aux personnes âgées des services et des équipements adaptés⁵

¹ Étude de besoins dans le quartier Peter-McGill – rapport final janvier 2014 , doc.4.1 , p.1

² Étude de besoins dans le quartier Peter-McGill – rapport final janvier 2014 , doc.4.1 , p. 2

³ Étude de besoins dans le quartier Peter-McGill – rapport final janvier 2014 , doc.4.1 , p. 3

⁴ Programme particulier d'urbanisme – Quartier des Grands Jardins, doc 5.2, p.30

⁵ Programme particulier d'urbanisme – Quartier des Grands Jardins, doc 5.2, p.31

Plan de fidélisation des familles 2014-2017

Le Plan de fidélisation des familles de la ville énonce de multiples raisons pour retenir les familles à Montréal, entre autres parce que « *La présence de jeunes familles à Montréal est nécessaire au maintien du dynamisme démographique et de l'équilibre entre les groupes d'âge* »⁶. Il nous semble qu'une telle préoccupation devrait être tout aussi présente au cœur de la ville que dans les quartiers.

- **Une école sur le site de l'Hôpital de Montréal pour enfants**

Bien qu'il n'en soit pas fait mention dans le sommaire décisionnel préparé par la ville, nous avons constaté avec grand intérêt, à la lecture de la transcription de la séance d'information du 21 février, que de sérieux pourparlers sont en cours entre la CSDM et le promoteur du projet à l'étude, pour l'inclusion d'une école primaire sur le site du projet.

Nous observons cependant des propos du promoteur, qui mentionne que le dossier ne va pas « *à la vitesse privée d'un promoteur* »⁷. Bien qu'il serait déplorable que ce « dossier » ne souffre d'embarras administratifs inutiles, nous souhaitons cependant que le dossier bénéficie de tout le temps nécessaire à une planification optimale pour une école destinée à desservir des générations d'enfants du quartier.

4. Recommandations

Considérant les besoins pour une école primaire dans le secteur ouest de l'arrondissement Ville-Marie;

Considérant que le site de l'Hôpital de Montréal pour enfants est l'un des rares sites disponible pour une vocation publique dans le secteur;

Le Conseil d'établissement de l'École internationale de Montréal recommande :

- Que la ville et la CSDM mettent en commun leur expertise pour assurer la planification optimale qui puisse desservir la population du quartier pour de nombreuses années;
- Que le Maire de l'arrondissement Ville-Marie utilise son leadership, en temps que Maire de Montréal, afin de faciliter les démarches permettant l'implantation d'une école sur le site de l'Hôpital de Montréal ;
- Que le conseil municipal obtienne, avant de procéder à l'adoption de tout changement de vocation et à l'approbation de tout projet, des garanties sur l'inclusion d'une école primaire sur le site de l'Hôpital de Montréal .

⁶ Plan de fidélisation des familles 2014-2017, doc 5.9, p. 2

⁷ Transcription de la séance d'information du 21 février 2017, doc 7.1, p. 89